

A Paris, le 29 mars 2024

Madame, Monsieur

Votre enfant fête ses 11 ans au cours de l'année 2024. Nous avons le plaisir de vous informer que vous avez droit à la nouvelle aide « Pass colo ».

Mis en place par le Gouvernement dans le cadre du Pacte des solidarités, le Pass colo vise à vous aider à offrir à votre enfant de 11 ans un séjour en colonie de vacances et ainsi à ouvrir ses horizons à cet âge charnière de sa vie.

Le montant du Pass colo est déterminé en fonction de votre quotient familial calculé au 1<sup>er</sup> février 2024 par votre CAF (à partir des informations connues par votre CAF à cette date).

Le montant du Pass colo est de :

- 350€ si votre quotient familial est inférieur ou égal à 200€ ;
- 300€ si votre quotient familial est compris entre 201€ et 700€ ;
- 250€ si votre quotient familial est compris entre 701 et 1200€ ;
- 200€ si votre quotient familial est compris entre 1201€ et 1500€.

Pour connaître le montant exact dont vous pouvez bénéficier en 2024, nous vous invitons à prendre connaissance de votre quotient familial en vous connectant sur votre espace « Mon compte » sur [caf.fr](https://www.caf.fr) (lien <https://www.caf.fr>)

Le Pass colo s'applique à compter des vacances scolaires d'été 2024. Il pourra être reporté en 2025, l'année des 12 ans de votre enfant, en cas de non-utilisation en 2024.

Le Pass colo aide à financer un seul séjour collectif d'au moins 4 nuits/5 jours pendant les vacances scolaires.

Le montant sera directement déduit de votre facture par l'organisateur de séjours conventionné Pass colo que vous aurez choisi pour votre enfant. Vous n'avez aucune démarche à effectuer. Il s'ajoute aux éventuelles autres aides dont vous pouvez bénéficier pour les vacances de votre enfant (Caf, Comité d'entreprise etc.).

Pour plus d'informations sur le Pass colo et pour choisir le séjour de votre enfant, rendez-vous sur le site <https://jeunes.gouv.fr/passcolo>

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de mes salutations distinguées et en ma détermination pour vous faciliter la vie et garantir vos droits.

Sarah El Haïry  
Ministre déléguée chargée de l'Enfance, de la Jeunesse et des Familles